
















	Nom	Photo	Date de naissance	Fonction	Organisation	Rôle	Détails	Extrait du matériel disponible	Date	Contribution	Liens	Sanctions infligées par les pays suivants:
	Juges											
1	Shapovalova Natalia Pavlovna (Шаповалова Наталья Павловна)		28 août 1986	Juge	Tribunal de district d'Izmailovo, Moscou	A rendu, le 6 avril 2021, une décision motivée par des considérations politiques selon laquelle Vladimir Kara-Murza est coupable d'une infraction administrative pour sa participation aux activités d'une organisation non gouvernementale jugée « indésirable » en Russie.		« A déclaré Vladimir Kara-Murza coupable d'infraction administrative » « La Cour a estimé que V. V. Kara-Murza avait pris part aux activités d'une organisation non gouvernementale étrangère ou internationale dont les activités sur le territoire de la Fédération de Russie ont été jugées indésirables ; elle a qualifié ses actes en se fondant sur l'article 20.33 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie »	6 avril 2021	Ordonnance de la juge Shapovalova N.P.	Ordonnance de la juge Shapovalova N.P.	
2	Mishchenko Diana Igorevna (nom de jeune fille : Garipova) (Мищенко Диана Игоревна)		12 mai 1977	Juge	Tribunal de district de Khamovniki, Moscou	A rendu la décision initiale d'approbation de l'arrestation administrative de Vladimir Kara-Murza pour une durée de 15 jours, sur la base d'une allégation sans fondement de « refus d'obtempérer à un ordre et à une demande légitimes d'un policier »	Malgré les preuves évidentes que Vladimir Kara-Murza n'a pas refusé d'obtempérer aux ordres de la police et n'a pas tenté de s'échapper, la juge Mishchenko a approuvé l'arrestation pour des motifs politiques.	« A refusé d'obtempérer à la demande légitime de policiers, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de protection de l'ordre public et de sécurité publique, et a ainsi entravé l'exercice de leurs fonctions officielles »	12 avril 2022	Ordonnance de la juge Mishchenko D.I.	Ordonnance de la juge Mishchenko D.I.	Canada , États-Unis
3	Lenskaya Elena Anatolevna (Ленская Елена Анатольевна)		22 janvier 1979	Juge	Tribunal de district de Basmani, Moscou	A approuvé l'arrestation pour motifs politiques de Vladimir Kara-Murza pour une durée de deux mois, jusqu'au 12 juin 2022	La juge Lenskaya a approuvé l'arrestation de Vladimir Kara-Murza, accusé d'avoir diffusé de « fausses » informations sur l'armée russe menant une guerre criminelle en Ukraine. « Kara-Murza a commis une infraction portant atteinte aux relations sociales dans le domaine de la sécurité publique en diffusant publiquement des informations qu'il savait fausses sur les activités des forces armées de la Fédération de Russie. Il a ainsi causé un préjudice important aux intérêts publics de la Fédération de Russie, notamment au niveau international, et il a contribué de manière malveillante à attiser les tensions sociales et politiques dans le cadre d'une opération militaire spéciale visant à maintenir la paix et la sécurité internationales ».	L'avocat de Vladimir Kara-Murza, Vadim Prokhorov, a déclaré sur son compte Facebook : « La juge Lenskaya a placé Vladimir Kara-Murza en détention jusqu'au 12 juin 2022 ».	22 avril 2022	Ordonnance de la juge Lenskaya E.A.	Ordonnance de la juge Lenskaya E.A.	Canada , États-Unis et Royaume-Uni
4	Kozlov Ilya Pavlovich (Козлов Илья Павлович)		17 octobre 1973	Juge	Tribunal municipal de Moscou	Rejet du recours de Vladimir Kara-Murza contre son arrestation administrative illégale.	Rejet de toutes les demandes formulées par Kara-Murza et son avocat.		25 avril 2022	Ordonnance du juge Kozlov I.P.	Ordonnance du juge Kozlov I.P.	Canada , États-Unis
5	Alexandrova Svetlana Yurievna (Александрова Светлана Юрьевна)		27 octobre 1966	Juge	Tribunal de la ville de Moscou	Rejet du recours contre la détention illégale de Vladimir Kara-Murza	Malgré les preuves évidentes que Vladimir Kara-Murza s'est conformé aux ordres de la police et n'a pas tenté de s'enfuir, la juge Alexandrova a approuvé l'arrestation et la détention pour motifs politiques en les qualifiant de « justifiées et motivées »	« ... l'enquête dispose de suffisamment d'éléments pour conclure qu'il existe des preuves que l'implication de M. Kara-Murza dans l'infraction incriminée était justifiée, ... [ainsi que] son maintien en détention »	18 mai 2022	Ordonnance de la juge Alexandrova S. Yu.	Ordonnance de la juge Alexandrova S.Yu.	
6	Sedyshev Andrei Gennadievich (Седышев Андрей Геннадьевич)		11 février 1977	Juge	Tribunal de district d'Izmailovo, Moscou	A rendu une décision confirmant la décision du tribunal de district du 6 avril 2021 infligeant une amende de 15 000 roubles à Vladimir Kara-Murza pour sa participation aux activités d'une organisation non gouvernementale étrangère ou internationale, dont les activités menées sur le territoire de la Fédération de Russie ont été jugées indésirables.		« L'ensemble des preuves examinées suffit à établir la culpabilité de V. V. Kara-Murza dans la commission d'une infraction au titre de l'article 20.33 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie ». 'L'exercice d'activités sur le territoire de la Fédération de Russie par une organisation non gouvernementale étrangère ou internationale dont les activités ont été jugées indésirables sur le territoire de la Fédération de Russie, [...]'. 'Ne pas modifier la décision du magistrat de l'arrondissement judiciaire 299 d'Izmaylovo, Moscou, en date du 6 avril 2021 à l'encontre de M. Kara-Murza, [...] ».	7 juin 2021	Ordonnance du juge Sedyshev A.G.	Ordonnance du juge Sedyshev A.G.	Canada
7	Levashova Valentina Evgenievna (Левашова Валентина Евгеньевна)		14 octobre 1978	Juge	Tribunal du district de Basmani, Moscou	A prononcé une décision de prolongation de la détention de Vladimir Kara-Murza		« Dans ces circonstances, le tribunal conclut que la demande soumise et les documents fournis en annexe contiennent des informations spécifiques qui permettent de se prononcer en faveur de la demande de l'enquêteur ; en effet, leur exhaustivité suffit à justifier les soupçons des autorités chargées de l'enquête préliminaire quant à l'implication de Kara-Murza dans la commission d'une infraction ». 'Décide de prolonger la durée de détention de l'accusé Kara-Murza Vladimir Vladimirovich de 2 (deux) mois 00 jours, pour une durée totale de 3 (trois) mois et 21 (vingt et un) jours, soit jusqu'au 12 août 2022 »	8 juin 2022	Ordonnance de la juge Levashova V.E.	Ordonnance de la juge Levashova V.E.	
8	Smolkina Ludmila Mikhailovna (Смолкина Людмила Михайловна)		6 août 1961	Juge	Tribunal municipal de Moscou	A rejeté le recours contre la décision de la juge Levashova V.E. prolongeant la détention illégale de Vladimir Kara-Murza	Le 29 juin 2022, a approuvé une décision antérieure de la juge Levashova V.E. prolongeant la détention illégale de Vladimir Kara-Murza	« A ordonné que le jugement du tribunal de district de Basmani de Moscou du 8 juin 2022 visant à prolonger la période de détention de l'accusé Kara-Murza Vladimir Vladimirovich soit confirmé, [...] ». (Restera inchangé) »	29 juin 2022	Ordonnance de la juge Smolkina L.M.	Ordonnance de la juge Smolkina L.M.	

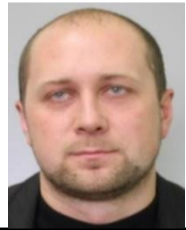

9	Dudar Natalia Nikolaevna (Дударь Наталья Николаевна)		13 juin 1974	Juge	Tribunal du district de Basmanny, Moscou	A prononcé une décision prolongeant la détention de Vladimir Kara-Murza		« Il n'existe aucun élément prouvant une quelconque inefficacité de l'organisation de l'enquête dans les documents soumis au tribunal et la défense ne s'est pas présentée à l'audience ; or l'enquêteur, contrairement aux arguments de la défense, a indiqué quelles mesures procédurales et judiciaires étaient nécessaires pour achever l'enquête et quel était le délai raisonnable pour leur exécution ; des preuves convaincantes ont été données sur la manière dont l'accusé, M. Kara-Murza, pourrait faire obstruction à la procédure pénale si la mesure préventive qui lui avait été précédemment appliquée était abrogée ou modifiée ». « A ordonné la prolongation de la période de détention de l'accusé Kara- Murza Vladimir Vladimirovich de deux mois à cinq mois et vingt jours, soit jusqu'au 12 octobre 2022 »	9 août 2022	Ordonnance de la juge Dudar N.N.	Ordonnance de la juge Dudar N.N.	
10	Nikolaeva Evgenia Sergeevna (Николаева Евгения Сергеевна)		9 juillet 1981	Juge	Tribunal de district de Basmanny, Moscou	A prononcé, le 10 octobre 2022, une décision visant à prolonger la période de détention de Vladimir Kara-Murza de deux mois (jusqu'au 12 décembre 2022)		« A prolongé la durée de détention de l'accusé, Vladimir Vladimirovich Kara-Murza, de 2 mois, soit une durée totale allant jusqu'à 7 mois et 20 jours, plus précisément jusqu'au 12 décembre 2022 » « A refusé la demande de la défense de remplacer la mesure préventive visant l'accusé M. Kara-Murza par une mesure non privative de liberté ».	10 octobre 2022	Ordonnance de la juge Nikolaeva E.S.	Ordonnance de la juge Nikolaeva E.S.	
11]	Podoprigrorov Sergey Gennadievich (Подопригоров Сергей Геннадьевич)		8 janvier 1974	Juge	Tribunal de la ville de Moscou	A approuvé la prolongation de la détention de Vladimir Kara-Murza avant le début de son procès à Moscou L'un des trois juges du procès de Vladimir Kara-Murza. Précédemment sanctionné au titre de la loi Magnitski pour son rôle dans l'arrestation et la détention de Sergei Magnitski.	Le 6 mars 2023, le juge Podoprigrorov a ordonné la prolongation de la détention de Vladimir Kara-Murza jusqu'au 27 août 2023. Podoprigrorov a déclaré dans l'arrêt justifiant la prolongation de la détention que la libération de Vladimir Kara-Murza « entraînera une réduction considérable de l'efficacité des mesures de contrôle et lui permettra d'entraver la procédure pénale » Podoprigrorov a refusé d'appliquer la loi qui exige que les détenus atteints de maladies graves diagnostiquées soient libérés, affirmant que « la demande concernant l'état de santé du détenu pourra être déposée ultérieurement par lui-même, son avocat ou le tribunal, lorsque ledit tribunal recevra la preuve que la communication de cette information a été refusée ». Podoprigrorov a approuvé la tenue d'une audience à huis clos dans le cadre du procès contre Vladimir Kara-Murza, qui débutera le 13 mars 2023. Podoprigrorov préside le collège des trois juges du procès. Les trois chefs d'accusation retenus contre Vladimir Kara-Murza lors du procès sont les suivants : (1) diffusion de fausses informations sur l'armée russe lors du discours prononcé devant la législature de l'État de l'Arizona le 15 mars 2022 décrivant des attaques militaires russes contre des civils en Ukraine (2) adhésion à l'organisation indésirable « Open Russia » et discours en faveur des victimes de la répression politique au centre Sakharov à Moscou le 27 octobre 2021 ; et (3) trahison pour avoir prononcé des discours : a/ devant la Commission d'Helsinki américaine le 29 mars 2022 ; b/ à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN le 9 octobre 2021 c/ lors de la cérémonie de remise du prix Andreï Sakharov pour la liberté 2021 à Oslo le 29 octobre 2021 Vladimir Kara-Murza avait déjà plaidé en faveur de l'adoption de la loi Magnitski, qui a sanctionné le juge Podoprigrorov pour son rôle dans l'arrestation et la détention de Sergei Magnitski. Le juge Podoprigrorov a refusé de se récuser pour l'examen de la procédure contre Vladimir Kara-Murza en dépit d'un conflit d'intérêts apparent Le 17 avril, il a prononcé une peine de 25 ans d'emprisonnement à l'encontre de Vladimir Kara-Murza	« Décision : ... A fixé une audience à huis clos dans la procédure pénale contre Vladimir Vladimirovich Kara-Murza ... le 13 mars 2023... » « La mesure préventive prise à l'encontre de Vladimir Vladimirovitch Kara-Murza reste inchangée sous la forme d'une détention provisoire et la période de détention est prolongée de six mois à compter de la date de réception du dossier pénal par le tribunal, c'est-à-dire jusqu'au 27 août 2023. »	6 mars et 17 avril 2023	Ordonnance du juge Podoprigrorov le 6 mars 2023	Verdict du tribunal dans l'affaire Vladimir Kara-Murza (peine de 25 ans) prononcés par le juge Podoprigrorov, le juge Belitsky et le juge Dorokhina le 17 avril 2023	Canada, États-Unis, Royaume-Uni et Australie
12	Belitsky Vitaly Aleksandrovich (Белицкий Виталий Александрович)		8 janvier 1980	Juge	Tribunal de la ville de Moscou	L'un des trois juges du procès de Vladimir Kara-Murza, accusé de trahison, d'appartenance à une organisation indésirable et de diffusion de fausses informations sur l'armée russe, qui devrait être condamné à plus de 20 ans d'emprisonnement.	Le procès dans la procédure pénale contre Vladimir Kara-Murza a commencé à Moscou le 13 mars 2023. Les trois juges du procès sont Sergei Podoprigrorov (président), Vitaly Belitsky et Ekaterina Dorokhina. A prononcé, le 17 avril, une peine de 25 ans d'emprisonnement à l'encontre de Vladimir Kara-Murza.	Message de l'avocat Vadim Prokhorov au premier jour du procès : « Le collège des juges est composé de trois juges du Tribunal de la ville de Moscou : Sergei Podoprigrorov, Vitaly Belitsky et Ekaterina Dorokhina »	17 avril 2023	Verdict du tribunal concernant Vladimir Kara-Murza (25 ans d'emprisonnement) rendu le 17 avril 2023 par le juge Podoprigrorov, le juge Belitsky et la juge Dorokhina	Verdict du tribunal concernant Vladimir Kara-Murza (peine de 25 ans) prononcé par le juge Podoprigrorov, le juge Belitsky et la juge Dorokhina le 17 avril 2023	
13	Dorokhina Ekaterina Mikhailovna (Дорохина Екатерина Михайловна)		15 juin 1971	Juge	Tribunal de la ville de Moscou	L'une des trois juges du procès de Vladimir Kara-Murza, accusé de trahison, d'appartenance à une organisation indésirable et de diffusion de fausses informations sur l'armée russe, qui devrait être condamné à plus de 20 ans d'emprisonnement.	Le procès dans la procédure pénale contre Vladimir Kara-Murza a commencé à Moscou le 13 mars 2023. Les trois juges du procès sont Sergei Podoprigrorov (président), Vitaly Belitsky et Ekaterina Dorokhina. A prononcé, le 17 avril, une condamnation de Vladimir Kara-Murza à 25 ans d'emprisonnement.	Message de l'avocat Vadim Prokhorov au premier jour du procès : « Le collège des juges est composé de trois juges du Tribunal de la ville de Moscou : Sergei Podoprigrorov, Vitaly Belitsky et Ekaterina Dorokhina »	17 avril 2023	Verdict du tribunal concernant Vladimir Kara-Murza (25 ans d'emprisonnement) rendu le 17 avril 2023 par le juge Podoprigrorov, le juge Belitsky et la juge Dorokhina	Verdict du tribunal concernant Vladimir Kara-Murza (peine de 25 ans) prononcé par le juge Podoprigrorov, le juge Belitsky et la juge Dorokhina le 17 avril 2023	

	Bureau des procureurs de la Fédération de Russie											
14	Razinkin Anatoliy Vyacheslavovich (Разинкин Анатолий Вячеславович)		24 janvier 1977	Premier procureur général adjoint	Bureau du Procureur général	A approuvé, le 22 février 2023, une ordonnance de mise en accusation contre Vladimir Kara-Murza délivrée par l'enquêteur Zadachin A.A. dans le cadre d'une procédure pénale montée de toutes pièces contre Vladimir Kara-Murza.	A approuvé, le 22 février 2023, une ordonnance de mise en accusation contre Vladimir Kara-Murza délivrée par l'enquêteur Zadachin A.A. dans le cadre d'une procédure pénale montée de toutes pièces aboutissant à une peine de 25 ans d'emprisonnement infligée à Vladimir Kara-Murza.	« L'ordonnance de mise en accusation est approuvée. Signée par le premier adjoint du procureur général Razinkin A.V. - 22 février 2023 »	22 février 2023	Ordonnance de mise en accusation contre Vladimir Kara-Murza approuvée par le juge Razinkin A.V.	Ordonnance de mise en accusation contre Vladimir Kara-Murza approuvée par le juge Razinkin A.V.	État s-Unis
15	Loktionov Boris Georgievich (Локтионов Борис Георгиевич)		17 février 1957	Procureur principal	Bureau du Procureur général	Procureur principal dans le procès contre Vladimir Kara-Murza pour trahison, appartenance à une organisation indésirable et diffusion de fausses informations sur l'armée russe a requis une peine de 25 ans d'emprisonnement contre Vladimir Kara-Murza	Responsable de l'accusation de Vladimir Kara-Murza lors du procès à huis clos à Moscou pour trahison, appartenance à une organisation indésirable et diffusion de fausses informations sur l'armée russe. A demandé la prolongation de la détention de Vladimir Kara-Murza pour une durée de six mois avant le début du procès. A requis une peine de 25 ans d'emprisonnement contre Vladimir Kara-Murza.	« Le tribunal de la ville de Moscou est composé du président S.G. Podoprighorov. Il est assisté par le procureur général de la division du Bureau du procureur général de la Fédération de Russie B.G. Loktionov ; le prévenu V.V. Kara- Murza est présent ... Ayant examiné lors de l'audience préliminaire à huis clos les éléments de la procédure pénale contre Vladimir Kara-Murza. Le ministère public, en la personne de B.G. Loktionov, a demandé la prolongation de la détention de l'accusé V.V. Kara-Murza pour une durée de six mois... » Message de l'avocat Vadim Prokhorov au premier jour du procès de Vladimir Kara-Murza : « Le procureur Boris Loktionov a donné lecture de la conclusion de la procédure. »	6 mars 2023	Ordonnance prononcée par le juge Podoprighorov S.G. avec la participation du procureur Loktionov	Message de l'avocat Vadim Prokhorov au premier jour du procès de Vladimir Kara-Murza	
16	Kolesnikov S.V. (Колесников С.В.)			Procureur	Bureau du Procureur général	Le 22 avril 2022 répondu favorablement à la demande de l'enquêteur Zadachin A.A. de placer Vladimir Kara-Murza en détention provisoire dans le cadre de la procédure pénale engagée pour diffusion d'informations prétendument fausses sur les activités des forces armées russes au cours d'une « opération spéciale » en Ukraine.	Le procureur Kolesnikov a répondu favorablement à la proposition visant à maintenir le suspect Kara-Murza en détention jusqu'au 12 juin 2022.	« Sur la base de ce qui précède, l'enquêteur a demandé qu'une mesure préventive sous la forme d'une détention provisoire soit appliquée au suspect Kara-Murza jusqu'au 12 juin 2022. L'enquêteur Zadachin et le procureur Kolesnikov ont répondu favorablement à la proposition et demandé qu'elle soit adoptée pour les motifs énoncés ».	22 avril 2022	Ordonnance de la juge Lenskaya E.A.	Ordonnance de la juge Lenskaya E.A.	
17	Bobek Marina Andreevna (Бобек Марина Андреевна.)		12 août 1986	Procureur	Bureau du Procureur général	Lors de l'audience du 18 mai 2022, a répondu favorablement à la demande de l'enquêteur de rejeter le recours contre la détention illégale déposé par Vladimir Kara-Murza.			29 juin 2022	Ordonnance de la juge Smolkina L.M.	Ordonnance de la juge Smolkina L.M.	
18	Potychko Anna Evgenievna (Потычко Анна Евгеньевна)		28 juillet 1972	Procureur	Bureau du Procureur général	Lors de l'audience du 18 mai 2022, a répondu favorablement à la demande de l'enquêteur de rejeter le recours contre la détention illégale déposé par Vladimir Kara-Murza.	A répondu favorablement à la demande de l'enquêteur de rejeter le recours contre la détention illégale de Vladimir Kara-Murza.		18 mai 2022	Ordonnance de la juge Alexandrova S.Yu.	Ordonnance de la juge Alexandrova S.Yu.	
19	Shachnev Oleg Sergeevich (Шачнев Олег Сергеевич)		8 juin 1987	Procureur	Bureau du Procureur général	A participé, le 10 octobre 2022, à l'audience du tribunal (présidée par la juge Nikolaeva E.V.) demandant la prolongation de la détention de Vladimir Kara-Murza de deux mois supplémentaires (jusqu'au 12 décembre 2022).		« A prolongé la durée de détention de l'accusé - Vladimir Vladimirovich Kara-Murza de 2 mois, soit un total de 7 mois et 20 jours, plus précisément jusqu'au 12 décembre 2022 » « A rejeté la demande de la défense de remplacer la mesure préventive visant l'accusé M. Kara-Murza par une mesure non privative de liberté ».	10 octobre 2022	Ordonnance de la juge Nikolaeva E.S.	Ordonnance de la juge Nikolaeva E.S.	
20	Alypov Oleg Viktorovich (Альпов Олег Викторович)		7 mars 1981	Procureur	Bureau du procureur du district de Preobrazhensky, Moscou	A délivré, le 13 mars 2021, une ordonnance visant à reconnaître que Vladimir Kara-Murza a participé aux activités d'une organisation non gouvernementale étrangère ou internationale dont les activités sur le territoire de la Fédération de Russie ont été jugées indésirables.		« Contrairement aux arguments avancés par le requérant, l'infraction et la culpabilité de V.V. Kara-ont été confirmées : - le jugement du procureur O.V. Alypov, du tribunal interdistrict Preobrazhensky de Moscou, en date du 13.03.2021, qui contient une description d'une infraction administrative commise par V.V. Kara-Murza »	7 juin 2021	Ordonnance du juge Sedyshev A.G.	Ordonnance du juge Sedyshev A.G.	Canada
21	Chervonova Vera Nikolaevna (Червонова Вера Николаевна)		3 septembre 1964	Conseillère principale de la justice, Assistante principale du Bureau du procureur du tribunal interdistrict d'Izmaylovo	Bureau du procureur du district d'Izmailovo, Moscou	A demandé, lors de l'audience du 21 juin 2021, l'approbation d'une amende de 15 000 roubles infligée à Vladimir Kara-Murza pour sa participation aux activités d'une organisation non gouvernementale étrangère ou internationale, dont les activités sur le territoire de la Fédération de Russie ont été jugées indésirables.		« Lors de l'audience, V.N. Chervonova, procureure principale adjointe du Bureau du procureur interdistrict d'Izmailovsky à Moscou, s'est prononcée en faveur du maintien du jugement contesté, estimant qu'il était légal et fondé. »	7 juin 2021	Ordonnance du juge Sedyshev A.G.	Ordonnance du juge Sedyshev A.G.	Canada

	Comité d'enquête de la Fédération de Russie											
22	Kolesnikov Denis Vladimirovich (Колесников Денис Владимирович)		29 juin 1976	Chef du service d'enquête, lieutenant-général	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	A autorisé l'ouverture d'une instruction pénale pour motifs politiques (n° 12202007703000328) contre Vladimir Kara-Murza. A approuvé la demande d'arrestation de Vladimir Kara-Murza déposée par l'enquêteur. A approuvé, le 16 octobre 2023, une ordonnance de mise en accusation de Vladimir Kara-Murza délivrée par son subordonné l'enquêteur Zadachin A.A., qui a abouti à une peine d'emprisonnement de 25 ans.	A autorisé la délivrance d'une ordonnance de mise en accusation pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza, affirmant qu'il avait diffusé de « fausses » informations sur les bombardements par l'armée russe de civils, d'hôpitaux, de maternités, d'écoles et sur l'utilisation en Ukraine de méthodes de guerre interdites. Au cours de l'audience tenue pour examiner sa demande d'arrestation de Vladimir Kara-Murza, a plaidé en faveur de l'arrestation de ce dernier, affirmant que ses déclarations « attisaient les tensions politiques » ; « Vladimir est un ressortissant britannique qui séjourne régulièrement aux États-Unis et présente donc un risque de fuite ». A approuvé, le 16 octobre 2023, une ordonnance de mise en accusation de Vladimir Kara-Murza délivrée par son subordonné l'enquêteur Zadachin A.A., qui a abouti à une peine d'emprisonnement de 25 ans.	« L'enquête a révélé que lors d'une intervention publique devant des membres du parlement de l'Arizona (1700W Washington St., Phoenix, Arizona, Etats-Unis d'Amérique), V.V. Kara-Murza, agissant par haine politique, a diffusé, sous couvert de rapports prétendument fiables, des informations délibérément fausses qui donnaient des renseignements sur les forces armées russes utilisées pour bombarder des zones résidentielles, des infrastructures sociales, notamment des maternités, des hôpitaux et des écoles, ainsi que sur l'utilisation d'autres moyens et méthodes de guerre interdits au cours d'une opération militaire spéciale en Ukraine, causant ainsi un préjudice important aux intérêts de la Fédération de Russie. »	22/04/2022 et 16/02/2023	Ordonnance de mise en accusation contre Vladimir Kara-Murza, approuvée par Kolesnikov D.V (voir page 42)	Demande d'arrestation de Vladimir Kara-Murza approuvée par Kolesnikov D.V	UK
23	Tyutyunnik Yuriy Alexandrovich (Тютюнник Юрий Александрович)		31 mai 1958	Premier chef adjoint du service d'enquête, général major	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	A pris, le 19 avril 2022, une décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre d'une procédure pénale pour motifs politiques (n° 12202007703000328) visant Vladimir Kara-Murza.	A nommé 7 enquêteurs pour mener l'enquête dans la procédure pénale pour motifs politiques (n° 12202007703000328) visant Vladimir Kara-Murza		19 avril 2022	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale n° 12202007703000328 ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	
24	Zadachin Andrei Andreevich (Задачин Андрей Андреевич)		22 août 1990	Enquêteur du service d'enquête principal, major	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	A ouvert une instruction pénale pour motifs politiques (n° 12202007703000328) visant Vladimir Kara-Murza. A délivré un mandat d'arrêt contre Vladimir Kara-Murza et l'a motivé devant le tribunal. A délivré, le 16 octobre 2023, une ordonnance de mise en accusation de Vladimir Kara-Murza, qui a été ensuite condamné à 25 ans d'emprisonnement.	A autorisé une ordonnance de mise en accusation pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza, affirmant qu'il avait diffusé de « fausses » informations sur les bombardements par l'armée russe de civils, d'hôpitaux, de maternités, d'écoles et sur l'utilisation en Ukraine de méthodes de guerre interdites. Au cours de l'audience tenue pour examiner sa demande d'arrestation de Vladimir Kara-Murza, a plaidé en faveur de l'arrestation de ce dernier, affirmant que ses déclarations « attisaient les tensions politiques » ; « Vladimir est un ressortissant britannique qui séjourne régulièrement aux États-Unis et présente donc un risque de fuite ». Le 16 octobre 2023, a délivré une ordonnance de mise en accusation contre Vladimir Kara-Murza, qui a été ensuite condamné à 25 ans d'emprisonnement.	« V. V. Kara-Murza, [...], lors de son intervention publique devant les membres au parlement l'Arizona (États-Unis d'Amérique), a diffusé, sous couvert de rapports prétendument fiables, des informations délibérément fausses contenant des renseignements sur les forces armées russes utilisées pour bombarder des zones résidentielles, des infrastructures sociales, notamment des maternités, des hôpitaux et des écoles, ainsi que sur l'utilisation d'autres moyens et méthodes de guerre interdits au cours d'une opération militaire spéciale en Ukraine, causant ainsi un préjudice important aux intérêts de la Fédération de Russie, y compris sur le plan international. »	12/04/2022 et 16/02/2023	Ordonnance de mise en accusation de Vladimir Kara-Murza délivrée par Zadachin A.A. le 16 février 2023	La police ordonne l'ouverture d'une procédure pénale à l'encontre de Vladimir Kara-Murza délivrée par Zadachin A.A.	Canada, États-Unis, Royaume-Uni
25	Komarda Konstantin Pavlovich (Комарда Константин Павлович)		2 mars 1982	Enquêteur du service d'enquête principal, colonel	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	A supervisé l'instruction de la procédure pénale pour motifs politiques dans laquelle Vladimir Kara-Murza est accusé de diffusion de « fausses informations » sur les forces armées russes en Ukraine.	A participé à l'instruction de la procédure pénale ouverte contre Vladimir Kara-Murza pour diffusion de « fausses informations » sur les forces armées russes en Ukraine.		1 ^{er} juillet 2022	Lettre (datée du 1 ^{er} juin 2022) sollicitant un examen linguistique dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	Lettre (datée du 1^{er} juin 2022) demandant un examen linguistique dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	
26	Vasilenko P.Yu. (Василенко П.Ю.)			Enquêteur du service d'enquête principal	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	Membre de l'équipe d'enquête dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Nommé enquêteur dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.		19 avril 2022	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	
27	Krapivka V.A. (Крапивка В.А.)			Enquêteur du service d'enquête principal	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	Membre de l'équipe d'enquête dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Nommé enquêteur dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.		19 avril 2022	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	
28	Pakhomov Andrey Yurievich (Пахомов Андрей Юрьевич)			Enquêteur du service d'enquête principal	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	Membre de l'équipe d'enquête dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Nommé enquêteur dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.		19 avril 2022	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	
29	Polyakov I.S. (Поляков И.С.)			Enquêteur du service d'enquête principal	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	Membre de l'équipe d'enquête dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Nommé enquêteur dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.		19 avril 2022	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza	

30	Raitin P.A. (Раитин П.А.)			Enquêteur du service d'enquête principal	Comité d'enquête de la Fédération de Russie	Membre de l'équipe d'enquête dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Nommé enquêteur dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.		19 avril 2022	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza
31	Sidorenko R.V. (Сидоренко Р.В.)			Enquêteur du service d'enquête principal	Comité de la Fédération de Russie	Membre de l'équipe d'enquête dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Nommé enquêteur dans la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.		19 avril 2022	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza.	Décision portant création d'une équipe d'enquête dans le cadre de la procédure pénale (n° 12202007703000328) ouverte pour motifs politiques contre Vladimir Kara-Murza
Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie											
32	Morozov Igor Vladimirovich (Морозов Игорь Владимирович)		21 août 1955	Chef adjoint du Centre de lutte contre l'extrémisme au sein du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie, général-major	Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie	A mis en place une surveillance secrète de Vladimir Kara-Murza à Moscou en mars 2022 en rassemblant des données sur son discours au parlement de l'Arizona diffusé sur YouTube. A déposé, le 9 avril 2022, un rapport judiciaire sur Vladimir Kara-Murza demandant l'ouverture d'une procédure pénale. A chargé un expert en linguistique, M. Mikheev, d'examiner le discours prononcé par Vladimir Kara-Murza devant le parlement de l'Arizona	A mis en place une surveillance secrète de Vladimir Kara-Murza à Moscou en mars 2022 en rassemblant des données sur son discours au parlement de l'Arizona diffusé sur YouTube. A déposé, le 9 avril 2022, un rapport judiciaire sur Vladimir Kara-Murza demandant l'ouverture d'une procédure pénale. Le rapport a été déposé auprès du premier chef adjoint du département d'enquête de la Commission d'enquête de la Fédération de Russie - le général major Tyutyunnik Yuri Alexandrovich		9 avril 2022	Rapport judiciaire déposé par le général-major Morozov le 9 avril 2022	Rapport judiciaire déposé par le général major Morozov le 9 avril, 2022
33	Ilinykh Oleg Vladimirovich (Ильиных Олег Владимирович)		2 août 1974	Chef du Centre de lutte contre l'extrémisme au sein du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie, lieutenant général	Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie	A déposé, le 10 août 2022, un rapport judiciaire demandant l'ouverture d'une procédure pénale contre Vladimir Kara-Murza au titre de l'article 284.1 du code pénal de la Fédération de Russie pour sa participation à une table ronde au Centre Sakharov de Moscou sur les problèmes de persécution pour motifs politiques dans la Russie moderne.	A déposé, le 10 août 2022, un rapport judiciaire à l'encontre de Vladimir Kara-Murza demandant l'ouverture d'une procédure pénale pour sa participation à une table ronde au centre Sakharov de Moscou sur les problèmes de persécution pour motifs politiques dans la Russie moderne. Le rapport, qui a été déposé auprès de la Commission d'enquête de la Fédération de Russie, comprend un lien public vers la vidéo du discours (https://www.sakharov-center.ru/article/politicheskie-zaklyuchennye-v-rossii-v-2021-godu-praktiki-repressiy-metody-zaschity) and the announcement of the speech on a public Telegram post.	« A ordonné la communication de la présente décision et des documents connexes reflétant les conclusions des activités d'investigation opérationnelle à la Direction principale des enquêtes du Comité d'enquête de la Fédération de Russie afin de traiter la question de l'ouverture d'une procédure pénale au titre de la partie 1 de l'article 284.1 du Code pénal : 1. Rapport sur les conclusions des activités d'enquête opérationnelle, par unités, sur 16 pages, non classifié. 2. Disque (annexe n° 1 du rapport) »	10 août 2022	Rapport judiciaire déposé par le lieutenant général Ilinykh J.V. le 10 août 2022	Rapport judiciaire déposé par le lieutenant-général Ilinykh J.V. le 10 août 2022
34	Rybalkin Alexander Vladimirovich (Рыбалкин Александр Владимирович)			Chef adjoint de la Direction principale de la lutte contre l'extrémisme du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie	Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie	A demandé une transcription et une traduction du discours de Vladimir Kara-Murza au parlement de l'État de l'Arizona publié sur You Tube. Ces éléments ont été utilisés pour ouvrir une procédure pénale pour diffusion de « fausses informations » sur les bombardements militaires russes de civils en Ukraine.	A été chargé de trouver des « éléments extrémistes » dans le discours prononcé par Vladimir devant le parlement de l'Arizona le 15 mars 2022, dans lequel il décrivait les attaques militaires russes contre des civils en Ukraine, ce qui a finalement conduit à sa condamnation à 25 ans d'emprisonnement.		30 mars 2022	Lettre en date du 30 mars 2022 déposée par Rybalkin A.V. concernant le discours de Vladimir au parlement de l'Arizona le 15 mars 2022	Lettre en date du 30 mars 2022, déposée par Rybalkin A.V. concernant le discours de Vladimir au parlement de l'Arizona, 15 mars 2022
35	Petrov Dmitry Leonidovich (Петров Дмитрий Леонидович)			Chef adjoint du Centre de lutte contre l'extrémisme au sein du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie, général-major	Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie	A mis en place, avec le général-major Morozov, une surveillance secrète de Vladimir Kara-Murza à Moscou en mars 2022, qui lui a permis de rassembler des données à caractère personnel sur l'intéressé. A déposé, le 4 octobre 2022, un rapport judiciaire visant Vladimir Kara-Murza et demandant l'ouverture d'une procédure pénale ; a soumis des documents supplémentaires sur le rôle de Vladimir dans la <i>Free Russia Foundation</i> .	A organisé la collecte de données à caractère personnel sur Vladimir Kara-Murza afin d'étayer l'instruction de la procédure pénale		4 octobre 2022	Rapport judiciaire déposé par le général-major Petrov le 4 octobre 2022	Rapport judiciaire déposé par le général-major Petrov le 4 octobre 2022
36	Sergeev D.V. (Сергеев Д.В.)			Officier supérieur du 4e département de la Direction principale de la lutte contre l'extrémisme au sein du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie, Lieutenant-colonel	Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie	A demandé une transcription et une traduction du discours de Vladimir Kara-Murza au Parlement de l'État de l'Arizona publié sur You Tube. Ces éléments ont été utilisés pour ouvrir une procédure pénale pour diffusion de « fausses informations » sur les bombardements militaires russes de civils en Ukraine	A participé à l'enquête préliminaire sur les discours de Vladimir : - Au parlement de l'État de l'Arizona, le 15 mars 2022, décrivant les attaques militaires russes contre les civils en Ukraine, et - Au Centre Sakharov à Moscou le 27 octobre 2021 en soutien aux victimes de la répression politique en Russie ; qui lui ont valu d'être condamné à 25 ans d'emprisonnement.		30 mars 2022	Lettre du 30 mars 2020 adressée au général-major Morozov par Sergeev D.V. en rapport avec le discours prononcé le 15 mars 2020 par Vladimir devant le parlement de l'Arizona	Lettre du 22 juin 2022 adressée au lieutenant général Ilinykh par Sergeev D.V. en rapport avec le discours de Vladimir au Centre Sakharov à Moscou le 27 octobre 2021

37	Domashev Denis Vladimirovich (Домашев Денис Владимирович)		Officier supérieur du 7e département de la Direction principale de la lutte contre l'extrémisme au sein du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie, Lieutenant-colonel	Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie	A demandé, en avril 2022, l'inscription de l'homme politique russe Vladimir Kara-Murza sur la liste des agents étrangers.	Dans sa lettre du 21 avril 2022 adressée au ministère russe de la Justice, le lieutenant-colonel Domashev a demandé l'inscription de l'homme politique russe Vladimir Kara-Murza sur la liste des agents étrangers, au motif qu'il avait protesté contre l'opération militaire spéciale russe en Ukraine.	« Cette personne [Vladimir Kara-Murza] mène ses activités politiques en publiant sur les réseaux sociaux des documents sur l'opération militaire spéciale menée sur le territoire de l'Ukraine, la qualifiant d'« aventure sanglante » et les hauts responsables de la Fédération de Russie de « criminels de guerre ». V. V. Kara-Murza est également membre du « Comité anti-guerre de la Russie » (ci-après dénommé le Comité), qui appelle la communauté internationale et en particulier les pays de l'Union européenne à « imposer un embargo sur l'achat de pétrole et de gaz russes et à assumer les pertes économiques résultant d'une telle décision, à armer l'Ukraine avec les armes et les munitions les plus modernes et à lui livrer du carburant », ce qui traduit les intérêts du régime politique en Ukraine ».	21 avril 2022	Lettre du 21 avril 2022 adressée par Domashev D.V. au ministère de la Justice de Russie	Lettre du 21 avril 2022, adressée par Domashev D.V. au ministère de la Justice de Russie
38	Belyuchenko A.A. (Белюченко А.А.)		Sergent de police	Commissariat de police de Khamovniki, Moscou	A déposé un rapport auprès du chef du commissariat de police de Khamovniki, alléguant du refus d'obtempérer de Vladimir Kara-Murza à une demande de la police	Selon ce rapport, Vladimir Kara-Murza a agi « de manière inappropriée en changeant de direction et en accélérant le pas ».	« Le 11.04.2022 à 18.30 au 18/1 Ovchinnikovskaya Naberezhnaya à Moscou, le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza a refusé d'obtempérer à un ordre légitime ou à une demande formulée par des policiers dans le cadre de leurs fonctions de protection de l'ordre public et de la sécurité au point de les empêcher d'exercer leurs fonctions publiques officielles. Ainsi, à l'heure, à la date et au lieu indiqués, lors d'une patrouille effectuée par des policiers du 2SPT du MIA de Russie à Moscou, le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza a eu un comportement négatif en les voyant, a accéléré le pas lorsqu'ils lui ont demandé de s'arrêter, puis a essayé de s'enfuir. Lors de son arrestation, il a opposé une résistance active et a refusé de fournir des documents d'identité et de suivre les policiers dans le véhicule de police ». [...] Ainsi, le 11 avril 2022, à 18 h 30, au 18/1 Ovchinnikovskaya Naberezhnaya, Moscou, le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza, conscient de la nature illégale de ses actes et capable d'y mettre fin, ignorant les demandes légitimes des officiers de police qui exerçaient leurs fonctions de protection de l'ordre public et de la sécurité, a commis une infraction administrative pour laquelle l'engagement de responsabilité est prévu par la partie 1 de l'article 19.3 du Code russe des infractions administratives »	11 avril 2022	Rapport de police déposé le 11 avril 2022 par Belyuchenko A.A.	Rapport de police déposé le 11 avril 2022 par Belyuchenko A.A.
39	Kirillov A.N. (Кириллов А.Н.)		Officier de police principal	Commissariat de police de Khamovniki, Moscou	A déposé un rapport auprès du chef du commissariat de police de Khamovniki, alléguant du refus d'obtempérer de Vladimir Kara-Murza à une demande de la police	Selon ce rapport, Vladimir Kara-Murza a agi « de manière inappropriée en changeant de direction et en accélérant le pas ».	Rapport de Kirillov « Le 11.04.2022 à 18.30 au 18/1 Ovchinnikovskaya Naberezhnaya à Moscou, le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza a refusé d'obtempérer à un ordre légitime ou à une demande formulée par des policiers dans le cadre de leurs fonctions de protection de l'ordre public et de la sécurité au point de les empêcher d'exercer leurs fonctions publiques officielles. Ainsi, à l'heure, à la date et au lieu indiqués, lors d'une patrouille effectuée par des policiers du 2SPT du MIA de Russie à Moscou, le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza a eu un comportement négatif en les voyant, a accéléré le pas lorsqu'ils lui ont demandé de s'arrêter, puis a essayé de s'enfuir. Lors de son arrestation, il a opposé une résistance active et a refusé de fournir des documents d'identité et de suivre les policiers dans le véhicule de police ». [...] Ainsi, le 11 avril 2022, à 18 h 30, au 18/1 Ovchinnikovskaya Naberezhnaya, Moscou, le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza, conscient de la nature illégale de ses actes et capable d'y mettre fin, ignorant les demandes légitimes des officiers de police qui exerçaient leurs fonctions de protection de l'ordre public et de la sécurité, a commis une infraction administrative pour laquelle l'engagement de responsabilité est prévu par la partie 1 de l'article 19.3 du Code russe des infractions administratives ».	11 avril 2022	Rapport de police déposé le 11 avril 2022 par Kirillov A.N.	Rapport de police déposé le 11 avril 2022 par Kirillov A.N.

40	Smirnov Mikhail Alekseevich (Смирнов Михаил Алексеевич)			Lieutenant-colonel de la police russe	Chef du commissariat de police de Khamovniki, Moscou	A approuvé délibérément de faux rapports de police déposés par Kirillov et Belyuchenko utilisés pour justifier la détention pour motifs politiques de Vladimir Kara-Murza	A approuvé des rapports de deux subordonnés alléguant que Vladimir Kara-Murza avait agi « de manière inappropriée en changeant de direction et en accélérant le pas » ; ces rapports ont été utilisés pour la mise en détention de Vladimir Kara-Murza	Rapport approuvé par Smirnov : « Le 11.04.2022 à 18:30 [...] Vladimir Vladimirovich Kara-Murza a refusé d'obtempérer à un ordre légal d'un officier de police dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de maintien de l'ordre public et de la sécurité publique, et les a également empêchés d'exercer leurs fonctions officielles. [...] Le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza, s'est comporté de manière inappropriée en voyant les policiers, a changé de direction, a accéléré le pas et a tenté de s'enfuir lorsqu'ils lui ont demandé de s'arrêter. Au cours de l'arrestation, il a opposé une résistance active, refusant de fournir des documents d'identité et de se rendre dans le véhicule de police ». [...] Ainsi, le 11 avril 2022, à 18 h 30, au 18/1 Ovchinnikovskaya Naberezhnaya, Moscou, le citoyen Vladimir Vladimirovich Kara-Murza, conscient de la nature illégale de ses actes et capable d'y mettre fin, ignorant les demandes légitimes des officiers de police qui exerçaient leurs fonctions de protection de l'ordre public et de la sécurité, a commis une infraction administrative pour laquelle l'engagement de responsabilité est prévu par la partie 1 de l'article 19.3 du Code russe des infractions administratives »	11 avril 2022	Rapport de police déposé le 11 avril 2022 par Kirillov A.N.	Rapport de police déposé le 11 avril 2022 par Kirillov A.N.	Canada
41	Koptev Dmitry Leonidovich (Коптев Дмитрий Леонидович)		8 septembre 1998	Inspecteur du service répressif administratif de la police du district de Khamovniki, Moscou, capitaine	Commissariat de police de Khamovniki, Moscou	A déposé, le 12 avril 2022, un rapport sur une infraction administrative visée par l'article 19.3 (refus d'obtempérer à la demande d'un agent de police) du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie		« Le 12 avril 2022, le capitaine Koptev D.L. a déposé un rapport sur une infraction administrative visée dans la partie 1 de l'article 19.3 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie »	25 avril 2022	Ordonnance du juge Kozlov I.P.	Ordonnance du juge Kozlov I.P.	
Le Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie (FSB)												
42	Samofal Alexander (Самофал Александр)		23 août 1981	Officier	FS B	L'un des agents du FSB ayant participé à l'opération d'espionnage et d'empoisonnement de Vladimir Kara-Murza	Les agents du FSB Alexander Samofal et Konstantin Kudryavtsev ont également été sanctionnés. Les deux hommes faisaient partie de l'équipe opérationnelle qui a suivi M. Kara-Murza lors de ses nombreux déplacements avant qu'il ne soit empoisonné en 2015, trois mois après l'assassinat de son ami proche et membre de l'opposition Boris Nemtsov, et en 2017.		21 avril 2023		Le Royaume-Uni sanctionne les agents du FSB et les enquêteurs russes à l'origine de l'arrestation d'un ressortissant russe et britannique : Vladimir Kura-Murza	Canada, R-U
43	Kudryavtsev Konstantin Borisovich (Кудрявцев Константин Борисович)		28 avril 1980	Officier	FS B	L'un des agents du FSB ayant participé à l'opération d'espionnage et d'empoisonnement de Vladimir Kara-Murza.	Les agents du FSB Alexander Samofal et Konstantin Kudryavtsev ont également été sanctionnés. Les deux hommes faisaient partie de l'équipe opérationnelle qui a suivi M. Kara-Murza lors de ses nombreux déplacements avant qu'il ne soit empoisonné en 2015, trois mois après l'assassinat de son ami proche et membre de l'opposition Boris Nemtsov, et en 2017.		21 avril 2023		Le Royaume-Uni sanctionne les agents du FSB et les enquêteurs russes à l'origine de l'arrestation d'un ressortissant russe et britannique : Vladimir Kura-Murza	Canada, R-U
Autres												
44	Mikheev Danila Yurievich (Михеев Данила Юрьевич)		1 mars 1999	Expert linguistique	Est intervenu au nom d'une entreprise privée, Chambre d'experts juridiques	A délivré un avis d'expert sur le discours de Vladimir Kara-Murza, alléguant qu'il présentait de fausses informations comme des faits.	L'avis d'un expert linguistique sur le discours de Vladimir Kara-Murza a été utilisé pour arrêter et inculper celui-ci pour diffusion de « fausses » informations à des fins politiques.	Rapport d'information russe indépendant : Danila Mikheev a examiné la vidéo en anglais de Kara-Murza et a constaté qu'elle contenait de « fausses » informations sur l'armée russe. La publication indique qu'il a agi cette fois-ci en tant qu'expert privé.	22 avril 2022	Ordonnance de la juge Lenskaya E.A.	Ordonnance de la juge Lenskaya E.A.	Canada
45	Komnov Dmitry Viktorovich (Комнов Дмитрий Викторович)		17 mai 1977	Chef du centre de détention provisoire SIZO-5	Centre de détention provisoire, SIZO-5	Il a été signalé, le 22 février, que Kara-Murza avait été placé à l'isolement pendant quatre jours au motif qu'il s'était assis sur une couchette dans sa cellule après l'appel du matin.	Le journaliste et homme politique d'opposition Vladimir Kara-Murza, qui se trouve au centre de détention provisoire Vodnik à Moscou, a été envoyé au cachot. L'avocat de Kara-Murza, Vadim Prokhorov, s'est exprimé à ce sujet sur la chaîne de télévision Dozhd. Selon M. Prokhorov, la mesure disciplinaire a été prise parce que la personne faisant l'objet de l'enquête est restée allongée sur la couchette au moment de l'appel du matin.	L'opposant Vladimir Kara-Murza a été envoyé dans une cellule punitive dans un centre de détention préventive ... La chaîne de télévision Dozhd TV précise que Dmitry Komnov dirige désormais le SIZO-5 Vodnik. Il dirigeait auparavant le centre de détention provisoire de Butyrka, où, en 2009, un avocat du fonds d'investissement Hermitage Capital, Sergei Magnitski, est tombé gravement malade. Magnitski s'est plaint à plusieurs reprises de la dégradation de son état de santé, mais toute assistance médicale lui a été refusée.	De février 2022 à aujourd'hui	Dossier judiciaire	https://www.svoboda.org/a/op_pozitsionera-vladimira-kara-murzu-otpravili-v-kartser-v-sizo/32283423.html	États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie, Lituanie, Lettonie, Estonie

Sanctions infligées par les États-Unis : <https://www.state.gov/designating-russian-nationals-involved-in-serious-human-rights-abuses-against-vladimir-kara-murza/> <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy1320>

Sanctions infligées par le Canada : [Canada Gazette, Part 2, Volume 156, Number 24: Regulations Amending the Special Economic Measures \(Russia\) Regulations](#)

Sanctions infligées par le Royaume-Uni : <https://www.gov.uk/government/news/uk-sanctions-fsb-agents-and-russian-investigators-behind-arrest-of-british-russian-national-vladimir-kara-murza>
https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1152001/Notice_Russia_210423.pdf https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1152004/Notice_Global_Human_Rights_210423.pdf